



tél : 05 67 38 07 58

Mairie d'Assier
46320 Assier

site internet
garesenlutte-mipy.com

e-mail : bva46@hotmail.com



Association
de défense
de la gare
d'Assier
et promotion du rail

Mairie d'Assier 46320
fax : 05 65 40 46 04
tél : 05 67 38 07 58
e-mail : gareassier@garesenlutte-mipy.com

M. Nicolas Sarkozy
Ministre d'Etat, de l'Intérieur et de
l'Aménagement du Territoire.
Place Beauveau
75008 Paris

Objet : Liaison ferroviaire directe Rodez Paris
Lettre ouverte remise à M. le Sous-Préfet
du Lot à Figeac

Le 11 décembre 2006

Monsieur le Ministre,

J'ai bien reçu le courrier qui m'a été adressé par M. Solly, en date du 30 novembre 2006. Je constate avec plaisir que M. Solly, à votre demande, doit prendre contact avec M. le Préfet de Haute-Garonne, Préfet de Région. C'est ce que nous demandions depuis le début étant donné le nombre de départements touchés par la décision unilatérale de la SNCF.

Mais d'abord en ce qui concerne le Lot, aucune réunion du Comité départemental de réorganisation et de modernisation des services publics n'a été convoquée par M. Geoffret, Préfet du Lot. Or l'article 29 de la loi N° 95-115 du 4 février 1995 (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire) modifié par la loi N°2005-157 du 23 février 2005 art 106 (JORF 24 février 2005) stipule précisément : *« A ce titre, le représentant de l'Etat dans le département est informé des perspectives d'évolution de l'organisation des services publics et de tout projet de réorganisation susceptibles d'affecter de manière significative les conditions d'accès à ces services. Cette information est transmise par le représentant de l'Etat dans le département au président du conseil général, au président du conseil régional et au président de l'association des maires du département. A son initiative, ou à la demande du président du conseil général, le représentant de l'Etat dans le département peut mener une concertation locale sur tout projet de réorganisation. Cette concertation, dont la durée ne peut excéder trois mois, se déroule soit dans les conditions prévues à l'article 14 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux pour toute révision de la carte des formations du second degré, soit en liaison avec la commission départementale de présence postale territoriale pour les projets qui concernent les services postaux, soit au sein de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics dans les autres cas. Cette concertation associe également les élus locaux intéressés et les représentants du service public concerné. Pendant le déroulement de la concertation, la mise en oeuvre du*

projet de réorganisation est suspendue. A l'issue de cette concertation, le représentant de l'Etat dans le département présente un rapport rendant compte du déroulement de celle-ci et évaluant les conséquences de la réorganisation envisagée sur l'accès au service. ».

Cette démarche n'a pas été effectuée par le Préfet du Lot, pas plus qu'elle n'a eu lieu dans sa forme initiale en Aveyron. Lors de la réunion du 29 novembre en Préfecture de Rodez, avec les élus, Mme Chantal Jourdan, Préfète de l'Aveyron a fait état d'un courrier de votre Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire, M. Estrosi qui indiquait que pour lui la concertation avait déjà eu lieu.

Avec tout le respect que j'ai pour sa fonction et pour sa personne, je le mets au défi de prouver que cette concertation a eu lieu.

Dans ce cadre là M. le Ministre, je vous demande, pour que l'on puisse tous sortir la tête haute de cette situation, de demander à la Présidente de la SNCF, Mme Idrac de revenir sur sa décision de supprimer la ligne directe Rodez Paris, le temps que la concertation s'organise autour du Préfet de Région, réunion qui permettra de réfléchir ensemble aux transports ferroviaires de passagers et de fret sur le quart nord-est de la Région.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, l'expression de mes salutations républicaines.

Christophe Schimmel

Président de l'Association de défense
de la gare d'Assier et de promotion du
rail en Midi-Pyrénées